

## LE NARRATEUR UNIVERSEL

Tridi 3 Frimaire, an VI.

( Jeudi 23 Novembre 1797 ).

*Harangue adressée par le général Bernadotte aux soldats de sa division, en leur annonçant qu'ils sont destinés à coopérer à l'expédition contre l'Angleterre. — Plan présenté à l'empereur pour la distribution des troupes autrichiennes dans ses nouvelles possessions. — Grands changemens dans le ministère espagnol. — Proclamation du directoire exécutif aux Français, sur la nécessité d'une descente en Angleterre.*

## A V I S.

Les Abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du NARRATEUR UNIVERSEL, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423, butte des Moulins, maison de la Reunion. Le prix est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, & 45 liv. pour un an.

## I T A L I E.

De Milan, le 8 novembre.

Tout annonce que les troupes françaises, moins 25 mille hommes, vont quitter notre pays, pour aller prendre part à l'expédition projetée contre l'Angleterre. C'est avec le plus grand enthousiasme qu'elles ont appris que cette nouvelle carrière étoit ouverte à leur valeur.

A la dernière revue de la division de Bernadotte, ce général leur a annoncé cette destination, en leur adressant la harangue qui suit :

« Soldats, s'est-il écrié, la paix est faite. En revoyant votre division, on pourroit être fâché de la voir conclue. Nous rentrerons dans peu en France, pour y jouir du fruit de nos travaux & de nos triomphes. J'espère vous y ramener pour le carnaval. Vous vous reposerez, & nous irons ensuite, dès que l'expédition sera prête, anéantir l'Angleterre.

« Soldats, il faut que notre république soit détruite, ou que cette puissance, notre cruelle ennemie, disparaisse de dessus le globe ! Je compte sur vous : nous passerons la mer, & en la détruisant nous nous emparerons de toutes les guinées qu'elle a gagnées au commerce des deux mondes. Vive la république !

Ce discours a été accueilli comme il devoit l'être par des soldats français.

## A U T R I C H E.

De Vienne, le 4 novembre.

Au traité de paix conclu entre notre cour & la république française, & qui est absolument tel qu'il a été publié dans les papiers de Paris, se trouvent joints en outre douze articles secrets & vingt autres points, sur lesquels on n'a pu encore s'entendre, & qui doivent avoir été renvoyés à la discussion du congrès de Rastadt.

L'archiduc Charles est destiné à aller résider à Venise en qualité de gouverneur-général des pays qui viennent de tomber en partage à la maison d'Autriche. Ce prince est attendu incessamment en cette capitale. Il a aussi déjà

été nommé une commission, composée d'un ministre d'état & d'un autre des finances, de deux généraux & de plusieurs conseillers de cour, pour régler dans l'état de Venise tout ce qui concerne la politique, les finances, le militaire & la justice.

Les nouvelles acquisitions que la maison d'Autriche vient de faire par le traité de Passeriano, sont plus considérables qu'on n'avoit d'abord cru : outre l'Istrie, la Dalmatie & la ville de Venise elle-même, la plus grande partie de la Terre-Ferme avec les villes de Padoue, Vicence, Vérone, Rovigo, Treviso, Bassano, Bellune, Cadore, Udine, Palma-Nova lui sont cédées à perpétuité. L'inauguration de l'empereur à Venise aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier. On prétend que le prince de Ligne sera nommé commandant-général de cette dernière ville.

Aujourd'hui le plan pour le placement de nos troupes a été présenté à l'empereur : 50 mille hommes de l'armée d'Italie se rendront sur le territoire de Venise, 10 mille resteront dans la Carniole, le Frioul & à Gorice ; & 10 mille en Dalmatie. Le reste des troupes rentrent dans leurs quartiers de cantonnemens & dans leurs garnisons respectives. Plusieurs régimens se rendent sur les frontières de la Turquie.

On avoit cru que la Dalmatie seroit incorporée au royaume de Hongrie. Mais on sait à présent que ces dispositions ont été changées, vu que les Hongrois jouissent de plusieurs privilèges qu'on n'a pas jugé à propos d'accorder aux Dalmates. Le même motif avoit déjà empêché que la Gallicie ne fût incorporée à la Hongrie.

## R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

D É P A R T E M E N T D E L A D Y L E.

De Bruxelles, le 29 brumaire.

Le ministre de la justice Lambrechts, vient d'adresser aux commissaires du pouvoir exécutif auprès des tribunaux-criminels & civils des neuf départemens réunis, une lettre dans laquelle il leur dit que le directoire est instruit que, depuis la conclusion de la paix avec l'empereur, un grand nombre de personnes prétendent qu'aucun ci-devant Belge ne peut être traité comme émigré. Le ministre invite les commissaires du pouvoir exécutif à ne pas se laisser séduire par de telles assertions. Il leur ordonne de suivre littéralement la loi du 25 brumaire, an 3, jusqu'au moment où le gouvernement français leur enverra d'autres instructions, d'après le véritable sens du traité & les conventions secrètes qui peuvent y être jointes.

Le ministre de la police générale vient aussi d'écrire, mais dans un sens plus décidé, aux administrations centrales; il dit que les loix concernant les émigrés belges n'ont reçu aucune atteinte par les articles du traité conclu entre la république & l'empereur, & qu'elles doivent être exécutées, au contraire, avec activité.

DE PARIS, le 27 brumaire.

— L'autorité du prince de la Paix est plus affermie que jamais en Espagne, depuis son mariage avec une princesse du sang royal. Son crédit vient d'effectuer un changement presque entier dans l'administration. Les ministres des finances, de la guerre & de la marine sont remplacés par des hommes dévoués à ce prince, mais capables & estimés: ils sont tous du parti, connu à Madrid, sous le nom de *parti français*, & de ceux qui ont concouru à sauver l'Espagne, en se déclarant de bonne heure pour la paix.

Ces détails certains servent de réponse aux fables absurdes de quelques-unes des dernières gazettes anglaises, qui prétendent que le cabinet de Madrid a fait à celui de Saint-James des ouvertures tendantes à former de nouveaux liens avec l'Angleterre, & à renouveler les hostilités contre la république française. Ce seroit supposer que le roi d'Espagne est las du trône. Il paroît au contraire qu'il consent à donner passage à nos troupes pour aller conquérir le Portugal, si la cour de Lisbonne ne parvient pas à acheter la paix à tout prix; & dans cette hypothèse, le Portugal seroit peut-être le lot destiné à l'Espagne dans le nouveau partage de l'Europe.

M. Cabarrus a été sur les rangs pour le ministère des finances. Il ne l'a pas obtenu, malgré la faveur dont il jouit à la cour de Madrid.

— Buonaparte, avant de quitter l'Italie, y a publié deux proclamations adressées, l'une à la république cisalpine, l'autre à son armée sur le point de retourner en France. Elles sont arrivées au directoire il y a quelques jours. Mais elles n'ont pas encore été publiées. On les annonce comme des modèles de cette sagesse & de cette éloquence qui caractérisent à la fois l'homme d'état & le héros. Dans l'une, il montre à la république cisalpine les écueils à travers lesquels elle doit marcher pour éviter les malheurs & les excès de notre révolution. Dans l'autre, il indique aux compagnons de sa gloire les séductions dont les factions vont essayer de les entourer, à leur retour en France, & il les met également en garde contre les manœuvres du royalisme & celles de l'anarchie.

Nous donnerons le texte de ces deux pièces, dès qu'elles nous seront parvenues.

— L'existence d'une nouvelle réunion où l'on ne reçoit que des membres du corps législatif, est avouée. C'est aux Tuileries qu'ils s'assembleront. Leur principal objet est de discuter la manière de compléter le corps législatif, & de remplacer tant les membres exclus par la loi du 19 fructidor, que le tiers conventionnel qui, aux termes de la constitution, doit être renouvelé au 1<sup>er</sup> germinal prochain. Rien de certain ne transpire encore sur les mesures arrêtées dans cette réunion.

— On croit que le ministre de l'intérieur, Lotoirneux, ne tardera pas à avoir un successeur, qu'on ne désigne pas encore.

— « On parle, dit la Sentinelle (par Leuliette), de

manées sourdes dans les bureaux de la guerre, pour faire destituer ou pour éloigner du moins un général estimable & estimé, à qui l'on reproche un peu de dureté & d'austérité dans le caractère, mais plein de loyauté & de courage ».

(Il paroît que le militaire ici désigné est le général Lemoine, commandant de Paris).

« On parle de nouvelles trames ourdies dans l'ombre pour envelopper un certain nombre de républicains de bonne-foi, dont la probité & l'austérité des principes inquiètent ici quelques grands personnages.

» On parle de nouveaux schismes entretenus parmi les républicains, que l'on désigne aujourd'hui sous trois dénominations: les *exclusifs*, les *fructidoriens*, & les *mixtes*.

» On parle toujours du projet de prolonger la durée du corps législatif actuel à sept ans; & l'on assure que ce n'est point un rêve.

» On parle d'une *faction oligarchique*, qui se cache, pour le moment, derrière la toile.

» On parle d'une correspondance très-active entretenue par le *nouveau club de Clichy*, dans nos départemens maritimes, & portée par les couriers même salariés de la république.

» On parle enfin de la nécessité d'un nouveau 18 fructidor, pour faire cesser tous les ON DIT ».

Nous puisons ces bruits dans un journal qui a de l'influence à cause du patriotisme très-prononcé de son auteur. Nous voulons par-là mettre nos lecteurs à portée de juger quel est en ce moment le thermomètre politique, & jusqu'à quel point nous sommes hors de la sphère des partis, & à l'abri du danger de nouvelles divisions.

— L'ambassadeur du roi de Sardaigne à Paris a écrit au *Rédacteur*, pour lui assurer que la correspondance de Mallet-du-Pan publiée, il y a quelque tems, & qu'il traite de *pretendue*, n'a jamais été payée par le cabinet de Turin.

« Il sera curieux, ajoute le *Rédacteur* en annonçant cette dénégation, de voir ce qu'il nous écrira sur la lettre de M. le comte d'Avary au comte de Maëstre, sous le couvert du comte d'Hauteville, ministre du roi de Sardaigne ».

Cette lettre de M. d'Avary est celle que nous avons aussi imprimée, il y a quelques jours.

— On a calculé que par la cession des Pays-Bas, de la Lombardie & du Brisgaw, l'empereur perdoit 784 milles carrés d'Allemagne de surface territoriale: en population, 3,979,188 habitans: en revenus nets, 7,107,000 florins d'Allemagne.

Les possessions vénitiennes en Italie & la Dalmatie, lui rendent, par compensation, 666 milles carrés: 1,759,333 habitans: 5,000,000 florins de revenu net.

Par conséquent la balance est à son préjudice de 118 milles carrés; 2 millions 219,855 habitans, & 2,107,000 florins de revenu.

Ce calcul est fait à Paris; le résultat ne seroit peut-être pas le même à Vienne.

#### DIRECTOIRE EXECUTIF.

Proclamation du directoire exécutif aux Français, du 1<sup>er</sup> fr. maire, an 6.

CIToyENS,

L'intérêt de la république vous commande un dernier

triomphe. Après les combats innombrables dont vous êtes sortis vainqueurs, il vous reste à réduire le premier, le plus intraitable, le plus astucieux de tous vos ennemis.

Le directoire exécutif desire la paix générale ; il la veut, cette paix, pour vous & pour l'Europe. Mais depuis une année & plus, un ennemi sans foi s'agite, étourdit tous les cabinets d'un vain bourdonnement, propose à haute voix la paix, souffle secrètement la guerre, affecte de vouloir éteindre d'une main la torche qu'il rallume de l'autre, envoie avec éclat des pacificateurs & rassure en effet toutes les ouvertures qui seules pouvoient tendre à la pacification. Cet ennemi, vous le savez, votre indignation le devine & le nomme ; c'est le cabinet de Saint-James ; c'est le plus corrompueur & le plus corrompu des gouvernemens de l'Europe ; c'est le gouvernement anglais.

Ce n'est pas seulement contre la liberté française que ce gouvernement dirige sa conspiration ; elle embrasse le monde entier. Ah ! depuis trop long-tems ce cabinet perfide trouble, asservit, désole toutes les parties du monde. Parlez, Américains ; dites quels sont directement ou indirectement vos vrais dominateurs ; malheureux Indiens, dites par quel art détestable ce gouvernement a fondé chez vous sa tyrannie ; & vous, Européens, plus malheureux encore, habitans innocens des plaines de la France & des Alpes Noriques, innombrables victimes du fléau des combats, dites quel a été le plus ardent instigateur de cette guerre désastreuse, où ont été sacrifiés plus d'un million d'hommes, où des trésors immenses ont été engouffrés, où l'œil de la paix même n'aperçoit aujourd'hui sur les champs de victoire qu'une misère générale, un deuil universel, un vaste désespoir. Eh bien ! c'est dans ces circonstances que le cabinet de Saint-James révèle à l'Europe affligée que lui seul n'a rien senti de cet affreux désastre. Ecoutez ce discours tenu du haut du trône : « Nos revenus, a dit le roi, ont continué à s'améliorer ; notre industrie nationale a pris un nouvel accroissement ; notre commerce a franchi ses anciennes limites ». Si le roi d'Angleterre a dit la vérité, puissances de l'Europe, pour vous quelle leçon terrible ! Quel est donc ce gouvernement intéressé à vos discordes, qui seul en recueille les fruits, qui vit de vos calamités, prospère par votre détresse, accumule dans ses trésors les larmes & le sang des peuples, & s'engraisse de leurs dépouilles ?

Il est clair que ce cabinet doit désirer la guerre, puisque la guerre l'enrichit. C'est pourtant ce gouvernement qui, dans ses nouveaux manifestes & dans ses discours d'appareil, ose accuser la France d'une *avarice insatiable* ! Il ne dit pas que les Anglais, premiers devastateurs de notre île de Saint-Domingue, ont pris aussi *sans coup ferir*, les colonies de la Hollande, alors pourtant leur alliée, & qu'ils prétendent retenir ces vols, qu'ils nomment des conquêtes ; & le roi d'Angleterre parle aux puissances de l'Europe de l'ambition de la France !

Mais les principes des Français envers les autres nations, sont manifestés aujourd'hui ; de vagues allégations ne peuvent plus les obscurcir. Si la république française assure les limites qu'elle a reçues de la nature, si elle répare en ce point les fautes de la Monarchie, elle méprise les conquêtes étrangères à ce grand but : elle n'opprime point les états secondaires & les puissances faibles ; elle ne songe point à dépouiller ses alliés ; elle est fidèle

à ses amis ; elle punit ses ennemis sans pourtant les haïr : naturellement généreuse, elle ne hait pas même la nation anglaise ; & jamais en France un ministre n'aura droit à l'apothéose, à raison de sa seule haine contre le peuple anglais. Mais tout le monde en France est d'accord sur un point : c'est qu'on s'y ressouvient de Toulon, de Dunkerque, de Quiberon, de la Vendée ; c'est qu'on déteste & qu'on maudit la cruauté, la perfidie, le sanglant machiavélisme du ministre britannique ; & qu'on déplore en même tems l'aveuglement inconcevable par lequel les Anglais se laissent rançonner pour devenir l'horreur du monde.

La grande nation vengera l'univers, & pour y parvenir, Français, il s'offre à vous plus d'un moyen ; le plus digne & le plus rapide, c'est la descente en Angleterre. Des succès inouis vous ont accoutumés à ne plus compter les obstacles. Dans de pareilles entreprises, le nom seul des armées est la promesse du triomphe, & la justice de la cause en est la garantie. Ce n'est plus le tems d'insulter aux projets de descente, & d'en discuter les moyens. Au point où en sont les Français, leur volonté, c'est la victoire. Ainsi, que l'armée d'Angleterre aille dicter la paix dans Londres ! & là aussi, républicains, vous aurez des auxiliaires ; & là aussi, vous trouverez beaucoup d'hommes que la raison n'a pas assez abandonnés pour ne pas sentir Podieux que leur gouvernement déverse sur le nom anglais ; & là aussi, vous trouverez ces milliers d'hommes généreux qui luttent depuis long-tems dans la vue d'obtenir la réforme parlementaire ; & là aussi, vous trouverez ces ouvriers sans nombre, qui soupirent après la paix, que la guerre, en se prolongeant, réduit à la misère, & qui pesent, dans la balance de leurs besoins réels, la magnifique tromperie des harangues royales, l'illusion des manifestes & la chimère des conquêtes ; & là aussi, vous trouverez cette nation irlandaise, opprimée depuis tant d'années, & qui porte avec tant de peine les chaînes d'une cour qui se nourrit de ses sucurs, s'abreuve de son sang, & insulte à son désespoir.

Allez sous ces auspices, braves républicains ; secondez le vœu national & unanime ; conduits par les héros qui vous mit tant de fois sur le chemin de la victoire, vous aurez encore pour vous les acclamations de tout ce qu'il existe au monde d'ames justes & vertueuses ; allez, rétablissez la liberté des mers ; faites rentrer enfin, dans de justes limites, l'ambition désordonnée de ce gouvernement, perturbateur de son pays comme de l'univers ; assurez le repos de la république française & celui de l'Europe. Voilà le grand objet qui vous reste à remplir. Et puisqu'en ce moment le gouvernement britannique, souriant froidement & d'un rire féroce aux désastres du continent, s'applaudit de son opulence ; faites-lui acquitter, conformément à la justice, sa cote-part des frais de cette guerre, dont lui seul veut éterniser la durée, & à laquelle il sait assez qu'il pourra mettre fin, aussi-tôt qu'il voudra parler à la république française un langage qu'on puisse entendre & qu'on puisse croire sincère.

Citoyens, vous reconnoîtrez vos propres sentimens dans l'exposé de ceux du directoire exécutif. Le même esprit anime vos fideles représentans. En vain le cabinet de Londres épuise ses efforts pour semer parmi eux la défiance & la discorde, ou pour persuader qu'il y a réussi. Le 18 fructidor a détruit l'influence anglaise ; & depuis ce jour mémorable, les membres des conseils & ceux du directoire présentent le spectacle de l'unien la plus touchante. Eh !

tous les patriotes n'ont qu'un même intérêt. Il n'y a dans la république qu'une opinion & qu'un vœu. Guerre au cabinet de Saint-James, c'est le cri de la France. Quelle gloire est promise à l'armée d'Angleterre ! c'est assez de la lui montrer. Ah ! pour enflammer nos guerriers d'un enthousiasme invincible, il ne faut que leur rappeler ce qu'ils ont déjà fait. Les murs des places les plus fortes sont tombés devant eux ; les premiers capitaines n'ont pu leur résister. Ils ont fait prisonniers Bender à Luxembourg, & Warmser à Mantoue. Par eux l'étendard tricolor flotte sur les rives du Rhin, & dans la mer Egée. Après tant de victoires, quels discours ou quelles paroles pourroient ajouter quelque chose à l'ardeur des soldats français ? Il leur suffit d'entendre la voix de la patrie, & de se souvenir de leurs propres exploits.

Le directoire exécutif arrête que la proclamation ci-dessus sera imprimée, affichée, lue & publiée solennellement dans toutes les communes de la république, & dans toutes les divisions des armées de terre & de mer.

Signé, L. M. RÉVEILLÈRE-LÉPAUX, président.

LAGARDE, secrétaire-général.

CORPS LEGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen SIEYES.

Séance du 2 brumaire.

On lit diverses pétitions.

Le conseil reprend la discussion sur le projet relatif à la durée des fonctions des présidens, accusateurs publics, & greffiers des tribunaux criminels.

Boulzy (de la Meurthe), dont nous avons promis de faire connoître l'opinion, a parlé contre le projet ; il ne croit pas que la constitution ait voulu laisser les fonctions dont il s'agit à la volonté arbitraire du législateur.

La constitution, a-t-il dit, distingue les juges de paix, de commerce, du tribunal civil & criminel, du tribunal de canton ; elle a voulu que tous fussent sujets au renouvellement, & à déterminé l'époque à deux ans pour les juges de paix, & à cinq pour ceux des tribunaux civils & du tribunal de cassation, à l'exception que les premiers se font en même tems & les autres partiellement. Comment n'a-t-elle pas statué de même sur les juges de commerce ? &c. En raisonnant par analogie, je suis fondé à croire 1°. que son intention étoit que la durée de leurs fonctions ne fût pas arbitraire ; 2°. qu'elle fût la même que celle des juges des tribunaux civils.

Quant à la seconde partie du projet, comment pourroit-on faire regarder l'accusateur public comme un agent du directoire, & destituable par lui ?

Le gouvernement a son agent auprès des tribunaux ; la constitution n'a pas voulu lui en donner deux ; l'accusateur-public n'est pas nommé par le directoire ; il l'est par le peuple ; il n'est donc pas destituable par le directoire ; il est indépendant, & son indépendance importe également à la liberté & à la sûreté des citoyens ; il s'agit ici d'une partie essentielle de la constitution & de toute constitution d'un pays libre. La destitution arbitraire pour les juges & les gens du roi, étoit même pros- crite sous l'ancien régime.

Desjardins, Renault, Delonne & Duchesne ont combattu le projet ; ils se sont fondés sur ce que le pouvoir judiciaire doit être indépendant.

Villers, Guillemardet & Debrel ont parlé pour le projet ; ils ont présenté quelques amendemens tendant à ce qu'on empêchant les tribunaux de nuire à la liberté, leur indépendance soit pourtant garantie.

La discussion continuera demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROSSÉZ.

Séance du 2 frimaire.

Roger-Ducos, au nom de la commission chargée d'examiner la résolution du 28 vendémiaire, relative aux obligations contractées pendant la dépréciation du papier-monnaie, propose de l'approuver malgré quelques omissions auxquelles peut suppléer une nouvelle loi.

Régnier fait le rapport sur une autre résolution du 16 brumaire, relative aussi aux transactions, mais à celle entre particuliers, contractées pendant la dépréciation du papier-monnaie. Il propose également de l'approuver.

Le conseil prononce l'ajournement de la discussion sur ces deux rapports & en ordonne l'impression.

Le conseil approuve une résolution d'hier, qui proroge pendant l'an 6, au profit des indigens, l'impôt établi sur les billets de spectacles & de fêtes où l'on entre en payant.

Sur le rapport de Lacuée, le conseil approuve une résolution du 16 brumaire, qui attache un corps de musique à la garde du directoire attaché.

Bourse du 2 frimaire.

|   |  |
|---|--|
| Amsterdam... 57 $\frac{1}{2}$ , 58 $\frac{1}{2}$ $\frac{9}{17}$ .           | Lausan..... 1 b., $\frac{1}{2}$ perte.         |
| Idem..... 55 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ , 56 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{8}$ . | Lond. 26 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ , 27 l., 26 l. |
| Hamb..... 106, 105 $\frac{1}{2}$ .  | 12 s. $\frac{1}{2}$ , 15 s.                    |
| Madrid... 13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .                                | Inscript..... 8 l. 5 s., 8 l.                  |
| Mad. effect. 15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$ , 15 l.                               | Bon d'Orléans. 14 s. 6 d., 14 s., 15 s.        |
| Cadix... 13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .                                 | 14 s. 6 d.                                     |
| Cadix effect. 15 l., 14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .                            | Bon d'Orléans. 33 l. 10 s., 34 l. p.           |
| Gènes... 95 $\frac{1}{2}$ , 96, 93 $\frac{1}{2}$ , 94.                      | Or fin..... 104 l. 7 s. 6 d.                   |
| Livourne..... 103 $\frac{1}{2}$ , 102.                                      | Lingot d'arg. 50 l. 10 s. 6 d.                 |
| Lyon..... pair 15 j.  | Piastre..... 5 l. 7 s. 6 d.                    |
| Marseille..... pair 30 j.   | Quadruple..... 80 l. 10 s.                     |
| Bordeaux..... pair 10 j.  | Ducat d'Hol..... 11 l. 10 s.                   |
| Montpellier..... idem.  | Souverain. 34 l. 15 s. à 35 l.                 |
| Bâle. 1 $\frac{1}{2}$ b., au pair, $\frac{1}{2}$ pert.                      | Guinée..... 25 l.                              |

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 635 à 640 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 420 à 450 l.  
— Huile d'olive, 11 3 s., 4 s. — Café Martin, 21 5 s., 6 s.  $\frac{1}{2}$   
— Café Saint-Domingue, 2 liv. 2 s., 3 s. — Sucre d'Ham-  
bourg, 2 liv. 2 s., 7 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 3 s.  
— Savon de Marseille, 16 sols. — Coton du Levant, 1 liv.  
15 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 liv. 4 s.  
— Sel, 4 l. 5 à 10 s.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DU GÉNÉRAL HOÛCHE, célébrée au Champ de Mars, le 10 vendémiaire an 6, avec ses inscriptions. Cette gravure est exécutée avec beaucoup de soin ; elle est des citoyens Girardet & l'Épine ; elle se vend 1 liv. 10 sols, & 1 liv. 10 sols sur papier vélin. A Paris, chez le citoyen l'Épine, rue du fauxbourg Srint-Jacques, n°. 212.

J. J. MARCEL.